

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1018

Année du diagnostic : 2009

Nom de l'établissement : DCTI

Adresse de l'établissement: 7 place de la taconnerie

Date dernière mise à jour: 05.05.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
3ème étage	Bureau A	Mastic de join de fenêtre type 3ème	Long terme	ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante
2ème étage	Bureau G	Mastic de join de fenêtre type 2ème	Long terme	ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante
2ème étage	Bureau K	Mastic de join de fenêtre type 2ème	Long terme	ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante
1er étage	Bureau I	Mastic de join de fenêtre type 1er	Long terme	
1er étage	Bureau M	Mastic de join de fenêtre type 1er	Long terme	
RDC	Régulation	Tresses isolantes	Long terme	
RDC	Régulation	joints de brides entre éléments de conduites	Long terme	
RDC	Arcade 3	Dalettes/vynilles damier gris/vert	Long terme	
RDC	Arcade 4	Plaques carton amianté pour isolation électricité	Long terme	
RDC	Arcade 4 arrière boutique	Plaques carton amianté pour tableau électrique	Long terme	
Sous-sol	Machinerie ascenseur	Plaquette en fibrociment	Long terme	
Sous-sol	OPF archives 1	Carton amianté sous tube néon	Long terme	
Sous-sol	OPF archives 2	Carton amianté sous tube néon	Long terme	
Sous-sol	OPF archives 3	Carton amianté sous tube néon	Long terme	
Sous-sol	OPF archives 4	Carton amianté sous tube néon	Long terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.